

Planification financière

Maîtrisez votre avenir

Comment préserver votre niveau de vie future tout en réalisant vos objectifs ? En fonction de vos données personnelles, une planification financière consiste à dresser le bilan de votre situation globale actuelle et de représenter les scénarios financiers qui vous attendent.

Il s'agit donc de l'outil idéal pour anticiper l'avenir, déceler à temps d'éventuelles lacunes de prévoyance afin de mettre en place les mesures nécessaires à la préservation de votre confort de vie.

Nos conseillers en Planification financière vous accompagnent et vous conseillent pour toutes vos questions :

Consolidation de votre prévoyance

- Mariage ou concubinage : quelles conséquences sur ma prévoyance ?
- Comment financer un achat immobilier avec ma prévoyance ?
- Comment protéger ma famille en cas de pépin ?
- Ma prévoyance sera-t-elle suffisante à la retraite ?



Planification de votre retraite

- Puis-je me permettre une retraite anticipée ?
- Rente ou capital : quelle est la solution idéale pour moi ?
- A quoi dois-je prêter attention en cas de retraite anticipée ?
- Comment transmettre mon patrimoine de manière optimale ?



Optimisation de votre fiscalité

- Puis-je économiser des impôts grâce à ma prévoyance ?
- Un rachat LPP est-il pertinent dans ma situation ?
- Comment économiser des impôts maintenant et à la retraite ?
- Quel est l'impact d'un amortissement hypothécaire à la retraite ?

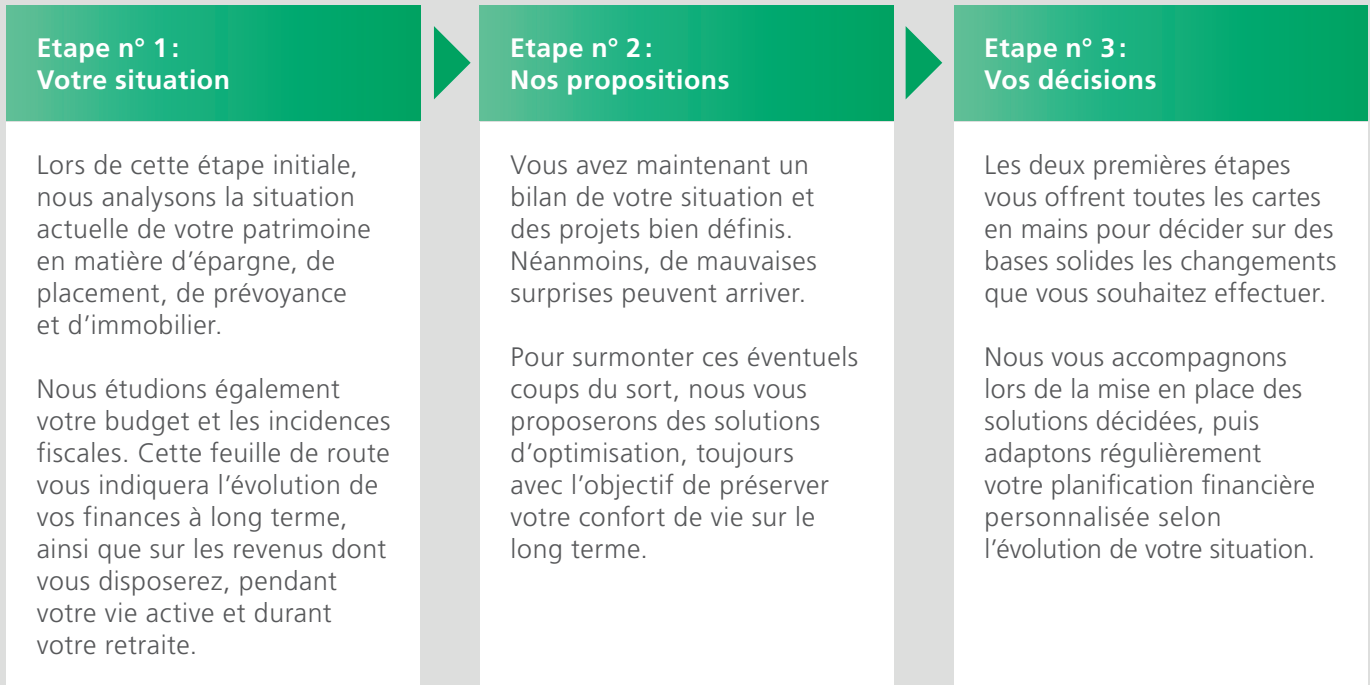


Vos avantages

- Vision claire et globale de votre patrimoine
- Accompagnement dans l'application des propositions d'optimisation
- Tranquillité d'esprit via une feuille de route individualisée
- Economies grâce à des solutions sur mesure
- Gain de temps

Comment se déroule une planification financière ?

Nous proposons de vous accompagner en trois étapes afin de vous donner une vision claire de votre situation et des solutions à mettre en place pour vous garantir un avenir serein.



Tarification d'une analyse

Cette prestation de conseil global pouvant être complexe en fonction de votre situation, elle est facturée sous forme de forfait, après la remise du rapport.

Nos spécialistes s'occuperont également de vous décharger en réclamant certains documents en votre nom (après signature d'une procuration) :

- CHF 450.- + TVA pour l'établissement d'une analyse de risque en cas de décès et d'invalidité.
- CHF 900.- + TVA pour la réalisation complète et détaillée d'une planification financière.
- CHF 180.-/heure + TVA dans le cadre d'une mise à jour de votre dossier.
- Sur demande, un devis pourra être établi dans le cadre de dossiers complexes. A analyser lors d'un premier entretien sans engagement de votre part.

Documents nécessaires pour réaliser votre planification financière

- Déclaration d'impôt complète
- Certificat(s) LPP et règlement(s)
- Relevé d'un éventuel compte de libre-passage
- Relevé de compte/dépôt Epargne 3
- Copie des polices et contrats d'assurance 3a et 3b avec éventuelles valeurs de rachat
- Informations relatives au(x) bien(s) immobilier(s)
- Budget/capacité d'épargne (estimé ou détaillé)